

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
DU 09/11/2017

**Ecole élémentaire
Marcelin Berthelot A**
100 boulevard de Valmy
92700 Colombes

Sylvie AUTEGARDEN
Directrice

Tel : 01 47 81 80 91
Fax : 01.47.84.19.11
0920294v@ac-versailles.fr

Etaient présents :

Parents élus FCPE : Mme BRRACHID, Mme FORTES COSTA, Mme HOURRANE, Mme METEYER, Mme SCAPPUCCINI,

Enseignants : Mme AUTEGARDEN Sylvie (Directrice), Mme BAQUIE Béatrice (CPB), Mr BEAUQUESNE Kévin (CM1/CM2C), Mme CARDOSO Stéphanie (PDMQDC), Mme CHAMBON Anne (CE1/CE2), Mme DAVESNE Anne (CE1A), Mr GHALEB Mehdi (CM1/CM2B), Mme MARON Sophie (CM1/CM2D), Mr VEZIN Antoine (CM1/CM2A), Mme VILLEGAS Madeleine (CPA)
Mr SALEM Thibaut, maître E

Représentante de la municipalité : Mme PERICHON, conseillère municipale déléguée à l'habitat et l'hygiène

Délégué départemental de l'Education nationale : Mr MARON

Invité :

Responsable Accueil Loisirs Marcelin Berthelot : Mr VOLI Antoine

Étaient excusées : Mme OUDJEDI Mebarka (CE2A)

1° Bilan de la rentrée 2017

Les élections des représentants de parents d'élèves

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des parents d'élèves élus au nombre de 9 parents titulaires et 1 parent suppléant.

Une seule liste de parents d'élèves FCPE est représentée au conseil d'école.

La participation des parents à l'élection de leurs représentants au conseil d'école s'est élevée à 41,32%. On note une forte baisse, de pratiquement 14% par rapport à l'année dernière. Les familles ont à jouer un rôle essentiel au sein de l'école pour la réussite des élèves et cet indicateur témoigne de nos difficultés à les mobiliser.

Les effectifs

Cette année, l'école compte à ce jour 201 élèves (2 élèves ont été radiés depuis le 1^{er} septembre).

La structure de l'école compte 9 classes avec une moyenne de 22,3 élèves. On compte :

- 2 classes de CP avec 17 et 19 élèves
- 1 CE1 avec 27 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 avec 24 élèves
- 1 CE2 avec 25 élèves
- 4 CM1/CM2 avec 89 élèves

Cette répartition répond à un choix d'équipe, qui a constaté la nécessité de séparer des enfants qui ne pouvaient plus apprendre ensemble. Le premier bilan est positif. Ce fonctionnement semble favorable aux apprentissages, les classes sont plus sereines, le climat scolaire est plus tranquille.

De même, l'école est revenue à un seul service de récréation. L'équipe constate une diminution des conflits, une bonne dynamique de coopération s'installe. Les enfants sont heureux de se retrouver sur ce temps-là. Le travail instauré depuis trois ans (mise en place des messages clairs, apprendre à se parler, à s'écouter, le dispositif des médiateurs qui s'inscrit dans la continuité) a intériorisé et changé les attitudes d'échange et d'entraide. Le climat scolaire est apaisé. Les enfants le formulent également.

Les personnels

L'équipe pédagogique est stable cette année puisque seule Mme CHAMBON a rejoint l'équipe enseignante. Cette stabilité des enseignants permet aux élèves de reprendre plus rapidement leurs repères.

Mme EL AISSI Sonia, assistante de vie scolaire pour l'aide administrative auprès de la directrice a repris ses fonctions le 15 septembre.

Cinq Auxiliaires de Vie Scolaire sont auprès de cinq enfants porteurs de handicap (Mmes DJALMOUDI Hayat, CLINI Guylaine, FAGOO Fabienne, Pipa Lynda et PICARD Sandrine).

Les horaires de Mme PIONNIER, la gardienne, ont été modifiés :

- . Matin : de 7h45 à 12h15, mais n'est dans la loge qu'à partir de 9h (auparavant, elle fait le ménage).
- . Après-midi : de 13h15 à 16h45.

Il n'y a donc personne dans la loge avant 9h00, entre 12h15 et 13h15 et après 16h45.

L'équipe pédagogique interpelle la mairie sur les dysfonctionnements qu'entraîne l'absence de Mme PIONNIER sur certaines heures. En effet, des réunions peuvent avoir lieu sur le temps de pause méridienne et personne n'est présent pour ouvrir aux intervenants extérieurs conviés. De même, si des livraisons sont prévues sur le temps de pause de Mme PIONNIER, personne ne peut assurer l'accueil des livreurs.

Les parents qui appelleraient l'école pour prévenir d'un éventuel retard ne pourront pas joindre l'école après 16h30 et s'assurer que le message soit correctement transmis.

Cette répartition problématique des horaires a été remontée à la ville, qui a fait le choix d'harmoniser tous les horaires des gardiens d'école. Or, les besoins de présence de la gardienne ou du gardien ne pas les mêmes d'une école à l'autre. Cette harmonisation sur la ville ne prend pas en compte les spécificités de chaque école.

Les parents d'élèves soutiennent la demande de l'école car cela met en jeu les dispositifs mis en place pour les élèves et les réunions d'aide.

Réponse de la mairie : Mme LEGHMARA a répondu à une demande d'harmonisation des horaires, tous les gardiens et gardiennes doivent avoir les mêmes horaires.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

M. SALEM, maître E, spécialisé dans l'aide aux enfants en difficulté, présente la nécessité de travailler en coopération avec les enseignants et les parents pour garantir la réussite des élèves.

Présentation des différents intervenants du RASED :

- La psychologue scolaire de l'Education Nationale, Mme BERREHOUMA, n'intervient jamais auprès des enfants sans l'accord préalable des parents. Elle peut aussi prendre en charge le suivi d'élèves en situation de handicap. Les parents peuvent aussi eux-mêmes demander à rencontrer la psychologue scolaire pour parler de soucis personnels qui concernent l'enfant.
- Le maître G, Mme RYCKEBUSCH, spécialisée dans la dominante relationnelle. Son objectif est d'aider l'enfant à être élève, à s'investir dans les activités scolaires. Elle a commencé à mener des ateliers philosophiques dans les classes de CM1 et CM2. Elle intervient auprès de tous les élèves par période de quatre semaines. Ce vécu commun des élèves va créer une dynamique de groupe.
- Le maître E, M. SALEM, spécialisé dans la dominante pédagogique. Il aide l'élève à comprendre ses difficultés, il l'accompagne dans le « comment faire pour apprendre ».

Des changements institutionnels ont modifié l'organisation du personnel RASED depuis février 2017. Les interventions vont diminuer car la certification a changé ; elles sont désormais organisées dans le cadre d'une éducation inclusive. Les élèves ne sortent plus de la classe. Le maître E doit permettre à l'élève de mieux travailler dans la classe. Il s'agit donc de réfléchir avec l'enseignant des modalités d'organisation les plus favorables à l'apprentissage de l'élève et de s'inscrire dans la continuité de la réflexion en classe. La possibilité de réfléchir à plusieurs sur une action à mener conjointement auprès d'un élève est bénéfique pour l'élève.

M. SALEM ajoute que la circonscription souffre d'un manque de personnel RASED : trois psychologues et deux maîtres E au lieu de quatre pour chacune des spécialités, deux maîtres G qui sont en formation.

Ce manque de personnel provoque des complications et ne permet pas une clarté sur toutes les interventions nécessaires. Le choix a donc été de prioriser les interventions sur certains niveaux de classe : M. SALEM n'interviendra donc pas en maternelle, orientant ses axes de travail sur les CE1 et CE2 prioritairement durant le premier trimestre.

Question des parents d'élèves : Ce déficit de personnel résulte-t-il d'un manque de recrutement ou de candidats ? Pourquoi avoir donné la priorité des interventions en élémentaire plutôt qu'en maternelle, où les difficultés, prises en charge plus tôt, peuvent être plus facilement réajustées ? Ne serait-il pas plus bénéfique de prévenir une difficulté plutôt que de la pallier tardivement en élémentaire ?

Réponse de M. SALEM : de nombreux postes ont été fermés. Maintenant il y a des postes vacants, mais peu attractifs car l'évolution de la situation est incertaine. Les choix des classes où seront menées les interventions sont traités avec les différents directeurs. Il peut être envisageable d'intervenir en maternelle, mais uniquement en fin de Grande Section. C'est pour cela qu'en début d'année scolaire, il est plus cohérent d'intervenir en élémentaire. M. SALEM souligne également qu'il n'intervient pas dans les classes de cycle 3, alors qu'il y a des élèves en difficulté, et qui, arrivant à un âge mûr, seraient en capacité d'investir l'aide proposée.

Parallèlement au RASED, des Activités Pédagogiques Complémentaires aux 24 heures d'enseignement sont organisées par les enseignants.

Elles visent à aider les élèves dans leurs apprentissages, à les accompagner dans leur travail personnel ou à leur proposer de participer à une activité du projet d'école, l'objectif étant d'élargir le champ des propositions d'activités.

Le dispositif du Coup de pouce ne sera peut-être pas maintenu cette année en raison de nouvelles fonctions demandées au coordinateur. Nous sommes encore dans l'attente de complément d'informations du service en charge de cette activité.

Stéphanie CARDOSO, maître supplémentaire, intervient toujours dans les classes de CP et CE1 prioritairement, dans le cadre du dispositif "Plus de maîtres que de classes". Sa mission est de prévenir la difficulté, en répondant à une fragilité repérée, mais non dans sa remédiation à long terme.

Lors de la première période, Mme CARDOSO est intervenue ponctuellement dans les classes de CE2, pour travailler la fluence (vitesse de lecture), pour rester dans la continuité du travail mis en place en CE1. Des ateliers ont alors été mis en place pour pouvoir progresser dans la durée.

Les interventions de Mme CARDOSO sont mises en place selon deux modalités : travail en petit groupe détaché de la classe ou double commande en classe avec l'enseignant. Il est ainsi plus facile pour les enfants de solliciter l'aide de l'adulte.

A partir de la deuxième période, Mme CARDOSO interviendra uniquement en CP ou en CE1.

Les temps périscolaires et accueil de loisirs

M. VOLI, affecté auparavant à l'école élémentaire Buffon, a remplacé Mme BARATOVIC sur le poste de direction de l'équipe du centre de loisirs. Toute l'équipe a été renouvelée. Deux adjointes accompagnent M. VOLI dans la gestion du temps périscolaire : Mme SALEM Fatima et Mme NAS Najet

M. VOLI rappelle le numéro de téléphone pour joindre le centre : 01.47.82.52.26.

Effectifs de l'accueil en centre de loisirs, sur les deux écoles, A et B :

- 45 enfants sont accueillis sur le matin (7h45-8h50). Quatre animateurs sont présents.
- 270 enfants sont accueillis le midi (12h00-13h20). Neuf animateurs sont présents.
- Pendant le temps de goûter et d'étude (16h30-17h30) les animateurs se joignent aux enseignants pour accompagner les élèves de CP dans leurs devoirs.
- 65 enfants sont accueillis le soir (17h30-18h30). Six animateurs sont présents.

M. VOLI précise que le mercredi le centre de loisirs accueille 80 enfants, encadrés par 7 animateurs. L'accueil du matin est échelonné de 7h45 à 9h30. De même, la sortie se fait entre 16h30 et 18h30.

Question des parents d'élèves : serait-il possible de tenir informées les familles par le biais du cahier de liaison (l'affichage n'est pas toujours lu) ? Comment régler l'éternel conflit entre l'école A et l'école B sur le temps périscolaire ? Cette année, y a-t-il de nouveau des soucis de manque de portions pour les enfants (yaourts) ?

Réponse de M. VOLI qui propose de réfléchir à un autre moyen de communication pour s'assurer de la bonne transmission des informations. Les professeurs ne voient pas d'inconvénients à faire coller les mots concernant le centre dans le cahier de liaison.

M. VOLI a constaté également l'opposition entre A et B, notamment pendant les parties de football sur le temps du midi et a tenté d'y remédier en désignant un animateur responsable de la gestion du jeu (en arbitrant ou en jouant avec les enfants). Depuis début octobre, une baisse de la rivalité entre les deux écoles est constatée. L'équipe d'animation reste néanmoins vigilante sur ce sujet. Par ailleurs, M. VOLI note que beaucoup de filles jouent au football avec les garçons. Cette année, il ne semble pas y avoir, pour le moment, de soucis de rationnement des portions destinées aux élèves.

2° Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'inscrit dans le cadre du règlement départemental et précise les modalités d'application liées aux spécificités et à la réalité de l'école.

C'est un document commun de référence à l'ensemble de la communauté éducative qui définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école et permettent de réguler la vie de l'école et les rapports entre les différents acteurs. Il place l'élève, en le rendant progressivement responsable, en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

Il est à la fois un outil d'information pour les parents et les partenaires ou intervenants et un outil éducatif pour les élèves. Il sera exploité et commenté auprès des enfants différemment selon leur âge dans les classes pour contribuer à mieux comprendre les règles de la vie collective.

L'année précédente, les élèves ont contribué ensemble à la rédaction de la Charte des Élèves, qui énonce les règles d'or de l'école. Cette charte est annexée au projet d'école.

Mme AUTEGARDEN rappelle l'importance de bien marquer chaque vêtement au nom de l'enfant. L'an passé, de nombreux manteaux, bonnets et gants ont été laissés à l'école.

Les propositions de modification

Les horaires de l'école ont été modifiés au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire sur la commune. D'autre part, les Activités Pédagogiques Complémentaires auront désormais lieu le mardi et le jeudi matin, de 8h20 à 8h50. Certaines modalités des APC ont été modifiées (voir le paragraphe « Aide Pédagogique Complémentaire, Coup de Pouce et Plus de Maîtres Que De Classes »)

Une clause a été ajoutée concernant les objets sonores qui peuvent gêner la classe. L'utilisation des téléphones est interdite (le téléphone est autorisé, mais pas son utilisation).

Dans la Charte des Élèves, un item énonce « Je ne joue pas aux jeux interdits pour mon âge. » Afin de sensibiliser à l'utilisation des écrans et des jeux vidéo, l'équipe propose d'organiser une réflexion collective avec les parents, autour d'un café, pour échanger de la manière la plus libre possible sur ce sujet. Les représentants de parents d'élèves effectueront un sondage, au deuxième trimestre, pour déterminer quel serait l'horaire le plus judicieux. Les parents d'élèves proposent également de tenir un stand pendant la remise des livrets pour tenir informés les parents de la mise en place de ce « café pédagogique ».

Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

3° Les travaux de sécurisation de l'école

Le portail a été réhaussé dans le cadre du plan Vigipirate-attentat-intrusion pour lequel la ville a bénéficié d'une subvention de l'Etat. Il est à noter que les enjambements d'adultes et d'enfants par-dessus le portail ont disparu. Malgré tout, les enfants et les parents rentrent par la maternelle, dès 8h du matin.

Mme AUTEGARDEN souligne un manque de cohérence car il y a toujours ce passage continu de parents (voire d'autres passants) entre les deux portails. Ce problème est dû à l'absence de séparation entre l'accès du centre de loisirs maternelle et l'accès à l'école maternelle. Ce dysfonctionnement se répète également le soir. Il devient donc compliqué de gérer les parents attendant à l'extérieur de la grille quand d'autres sont déjà à l'intérieur.

Proposition : faire une deuxième entrée pour cloisonner l'entrée au centre de loisir de l'école maternelle. En élémentaire le centre de loisirs a son passage d'entrées et de sorties indépendant de celui de l'école, ce qui évite les « intrusions ».

Demande des parents : le grillage qui cloisonne la cour, attenant à la rue Marcelin Berthelot, n'est pas assez haut et n'obstrue pas la vue sur l'école. Les parents demandent la pose d'une plaque rendant tout regard sur la cour impossible pour éviter les actes de malveillance.

D'autre part, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sera construite d'ici la fin de l'année du côté de l'entrée de Marcelin Berthelot A. Celle-ci facilitera aussi les entrées et sorties avec poussette.

Dans l'objectif d'entraîner les enfants à se mettre en sécurité, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (exercice de confinement) aura lieu le jeudi 23 novembre au matin. Durant toute la durée de l'exercice, l'école ne recevra pas d'appel des parents et les entrées ou sorties des élèves (pour rendez-vous chez un spécialiste ou quelque autre raison) ne seront pas autorisées.

4° Le projet d'école 2017-2020 : présentation

Au regard des attendus et des changements engagés par la loi sur la Refondation de l'Ecole, notamment avec la mise en œuvre du cycle 2 du CP au CE2 et du cycle 3 qui se prolonge jusqu'en 6^{ème}, Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de notre circonscription a fait le choix de mobiliser les enseignants dans un sens plus large que celui de leur école.

L'élaboration du projet s'inscrit dans une logique de territoire défini par le collège de secteur de référence dans lequel les élèves sont affectés majoritairement. Les équipes de la maternelle au collège (cycles 1 à 3) ont été invitées à se rencontrer pour réfléchir ensemble, partager l'état des lieux.

Des constats identiques sont partagés d'une école à l'autre. Les écoles ont donc travaillé conjointement pour croiser les regards et réfléchir à une problématique commune, définir des axes de travail garantissant une cohérence et une continuité pédagogique au sein de chaque secteur de collège, mutualiser pour faire réussir les élèves.

Un projet est à la fois ce qu'on a l'intention de faire et l'estimation des moyens nécessaires à la réalisation. Il consiste en un ensemble d'actions visant un résultat défini, connu, espéré et mesurable. Le projet est limité dans le temps et évalué chaque année. Il a pour ambition d'être un projet au service de la réussite de tous les élèves.

Dans cette perspective de cohérence sur les écoles du réseau, le projet d'école cible trois axes prioritaires :

1. Garantir l'acquisition du « Lire, écrire et parler » pour apprendre dans toutes les disciplines. Travailler particulièrement les connaissances et compétences qui donnent lieu à de fortes inégalités. Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle.
2. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

La cohérence du parcours entre les élèves du réseau s'illustre par des dispositifs similaires : scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle, présence du Plus de Maîtres Que de Classes, Club Coup de Pouce (Langage en maternelle, Lecture en CP).

Le parcours éducatif des élèves (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé et EPS) est mis en place de l'école au collège. Il leur permet de participer à des activités à travers les situations d'apprentissage proposées qui concourent à la réalisation de ce parcours éducatif.

Le parcours citoyen

Le parcours citoyen a pour objectif que les élèves comprennent le bien fondé des règles, des lois. Ils doivent certes avoir des connaissances mais aussi pouvoir les mettre en œuvre dans des situations concrètes : gestion des conflits dans les messages clairs, apprendre à se parler, à s'expliquer, mise en place des médiateurs.

Le conseil des délégués est l'occasion notamment d'énoncer les problèmes survenus et proposer des solutions.

Par ailleurs, la journée du handicap, l'an passé, s'inscrivait dans le cadre de ce parcours citoyen.

Le parcours civique doit regrouper les valeurs, des savoirs, des pratiques et des comportements et non uniquement une appropriation progressive des règles de la vie collective.

Rester cohérent dans les décisions d'équipe et de classe aide les élèves à se repérer dans leur parcours citoyen.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturel doit permettre aux élèves d'approcher différentes formes d'art. Ils doivent pouvoir être au contact d'œuvres, rencontrer des artistes et pratiquer des activités.

Voici les actions menées dans cet axe :

- Musée des écoles
- Semaine des sciences
- Projet "Des maux, des mots, démos, des émotions..."

Le parcours éducatif de santé

Il vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Il participe à l'éducation à : la santé, en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps ; la sécurité, par des prises de risques contrôlées ; au sens de l'effort et de la persévérance, aux capacités d'adaptation et de coopération ainsi qu'au développement de l'imagination.

Habituellement organisé au parc de l'île Marante par la commune, le cross a été supprimé. Les élèves des deux écoles vont courir ensemble la semaine du lundi 13 novembre, le long d'un parcours dans les cours des deux écoles.

Des actions sont également proposées aux élèves de CP, CM1 et CM2 par la CPAM sur le thème de l'alimentation et de l'hygiène bucco-dentaire.

5° Les projets de l'année

Les projets de l'année

Des maux, des mots, des émotions

Ce projet concerne toutes les classes et se développera notamment par la pratique d'activités artistiques.

Les élèves s'interrogeront sur la manière d'exprimer leurs émotions avec leurs corps ou par une œuvre plastique.

L'objectif est de travailler le langage des émotions, de mettre des mots précis sur ce qu'ils ressentent, par le biais de l'artistique et du culturel.

L'école bénéficie d'une aide de 2200 euros de la ville, pour financer la venue d'une plasticienne et d'une chorégraphe, qui interviendront dans les classes de CM. Adrien, animateur du centre de loisirs, spécialisé dans l'art du graff, interviendra également auprès de certains élèves de cycle 3 si le directeur de son service donne son aval.

Les classes de cycle de 2 travailleront sur le mime, et bénéficieront toute l'année du dispositif Ecole et Cinéma. Un projet d'écriture est en cours d'élaboration ; il sera suivi d'un travail de mise en scène.

Une restitution en direction des parents est prévue en fin d'année.

La mise en place des élèves médiateurs dans l'école s'inscrit dans la continuité du projet autour des émotions.

Les médiateurs interviennent à partir du lundi 13 novembre. Les enfants volontaires ont été formés tout au long du premier trimestre. Ils vont permettre aux élèves de régler les « petits conflits de tous les jours ». Les conflits plus importants seront gérés par les adultes.

Les enfants se rencontrent seuls avec les médiateurs, qui garantissent la préservation de l'anonymat. Ils trouvent une solution avec les pairs. Ils savent qu'il n'y aura pas de punition, mais une solution satisfaisante pour tous.

Fête du livre

Elle aura lieu du 11 au 15 décembre. Les livres seront exposés dans la salle polyvalente durant une semaine pour permettre aux élèves de visiter l'exposition, de feuilleter pour le plaisir les ouvrages qui retiennent leur attention. En parallèle, un travail autour de la lecture et de l'écriture est mené dans les classes avec pour objectif la présentation de productions des élèves exposées lors de la vente de livres.

La vente aura lieu le vendredi 15 décembre de 16h30 à 19h00.

Pour rappel, l'association "Le festival du livre" avec laquelle est organisée cette opération reverse 20% du montant de la vente des livres en livres pour la bibliothèque de l'école.

Journée sans cartable

Ce moment est maintenant attendu chaque année par l'ensemble de la communauté éducative. Le thème de la journée reste encore à préciser.

La date retenue préalablement a dû être modifiée en raison de la semaine des sciences. Ce sera sans doute vers la fin du mois d'avril.

La semaine des sciences

Celle-ci sera organisée pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires rattachées au Réseau d'Education Prioritaire du collège Moulin Joly durant la même semaine, du 14 au 19 MAI.

La priorité de cette action, cette année, est de solliciter les parents pour participer en amont dans les classes à la construction des notions scientifiques et des ateliers avec l'enseignant et les élèves.

La fête de fin d'année

Elle aura lieu le 15 juin au soir. Une réunion préparatoire se tiendra comme l'an passé pour inviter les parents à participer à la réussite de ce moment tant attendu.